

Décision

Générale

colonial

Décision n° 533 décision n° 533 du 21 mai 1952

n° 533

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. Abdallah Saad, maître-charpentier auxiliaire en service au Cercle de Tadjoura, est porté à 14.250 fr. pour compter du 1er juillet 1951 et à 14.750 fr. pour compter du 1er janvier 1952.